

Association des Amis
de l'abbaye de La
Sauve-Majeure

Mairie

33670

La Sauve-Majeure

Tel : 06.08.57.53.42

Site Internet :

amisabbayelasauve.com

Association
reconnue
d'intérêt
général



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Pour contacter
le monument :
05 56 23 01 55

Conception et réalisation de la
publication :
Laurence Cadoret
laurence.cadoret@gmail.com
Tél. 06 82 04 89 46



Les Amis de l'Abbaye de La Sauve-Majeure

— Septembre 2015 — N° 3

EDITORIAL

Alors que l'association est encore un peu en vacances....Il faut déjà penser à la rentrée de septembre et vous informer de l'actualité par ce nouveau numéro du Petit Journal.

Si nous faisons un retour en arrière, nous pouvons vous parler du 21 juin avec la deuxième édition du marché médiéval de la foire de la Saint Gérard qui fut un succès par le grand nombre de visiteurs et la satisfaction des exposants grâce au travail des bénévoles de l'association (à voir quelques photos mis en ligne par Laurence sur notre page Facebook et sur notre site internet). Puis le 4 juillet, nous avons organisé en partenariat avec l'Atelier de calligraphie de Claire Cadelon et La Maison des Vins De L'Entre Deux Mers, le vernissage de l'exposition d'oeuvres calligraphiées et enluminées ayant pour thème "Femmes du Moyen Age" et encore visible, si vous ne l'avez pas visitée, jusqu'au 20 septembre...date des journées européennes du Patrimoine.

Ce premier semestre fut très actif. L'été très chaud et sec apporta un surcroit de travail aux membres de la commission "Amis Jardiniers" pour entretenir le jardin d'inspiration médiéval et nous pouvons déjà apercevoir les futurs travaux de l'automne.

Le Président de l'association,
Jean Michel Vincent

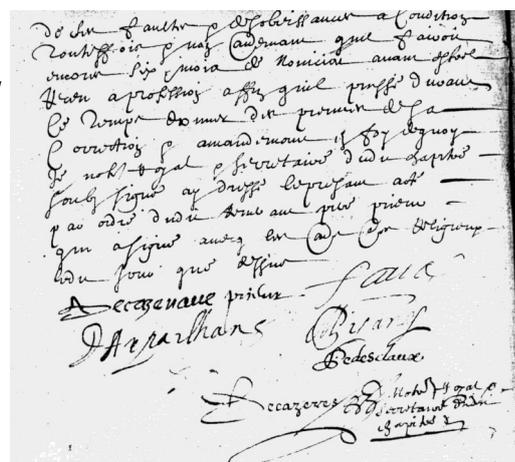
Etude d'un acte notarié de l'année 1658 concernant la décision prise par les religieux de l'abbaye de la Sauve-Majeure envers un novice qui avait désobéi

Archives départementales de la Gironde. Decazeres, notaire à la Sauve.

6 février 1658

Décision prise par les religieux de l'abbaye de La Sauve-Majeure envers un novice qui avait désobéi.

Aujourd'huy sixiesme du mois de febvrier /
mil six cens cinquante huit, les religieux du /
monastere de la Seaulve major, estans /
capituleremant assambles au son de la cloche /
en la manière acoustumee et sur ce quy a este /
represante par le reverant père Dom Jehan /
Anthoine de Cazenave, prieur claustral dudit /
monastere, que le premier febvrier /
vigille de nostre dame, Pedesclaux novice /
audit monastere, s'en seroit allé hors icelluy /
sans lissance ne permission et mesme /
auroit enporté tout ce qu'il avoit jusque /
a la serrure de la porte de sa chambre et /
que le cinquiesme dudit mois, ledit /
Pedesclaux auroit este ramene audit /
monastere et conduit par Mr. Tiffonnet /
et par le frere dudit Pedesclaux novice /
quy auroyent supplie ledit reverant /
prieur de luy voulloir pardonner /
et le recevoir en la qualite de novice /
comme auparavant. Ce que ledit reverant /
père prieur n'auroit voullé faire /
sans le consentement du chapitre /
ce quy ayant este mis en deliberation /



.../...

(fin) Etude d'un acte notarié de l'année 1658 concernant la décision prise par les religieux de l'abbaye de la Sauve-Majeure

toute la conpaignie auroit conclu et /
 a este qu' a la consideration dudit sieur /
 Tiffonnet, ledit Pedesclaux seroit /
 de nouveau receu soubz l'assurance /
 et promesse qu'il fairoit de se corriger /
 de ses faultes et desobeissances a condition /
 touteffois et non autremant, qu'il fairoit /
 encore six mois de noviciat avant estre /
 receu a profession, affin qu'il puisse, durant /
 ce temps, donner des preuves de sa /
 correction et amandement. En foy de quoy /
 je, nothaire royal et secretaire dudit chapitre /
 soubz signe, ay dresse le presant acte /
 par ordre dudit reverant père prieur /
 qui a signe avecq les autres sieurs religieux /
 ledit jour que dessus.

signé : A. Cazenave, Fau, Darpailhans, Gisanes, Pedesclaux,
 Decazeres notaire royal et secretaire dudit chapitre.

Evelyne Bermond-Picot, 18 mai 2015

**Événements annoncés : Journées du Patrimoine**

Vendredi 18 septembre à 21h :

Conférence de Mr Philippe Araguas :

"La Sauve-Majeure un exemple d'organisation de l'espace urbain au début du XIIIème siècle"
 (détails et horaires consultables sur notre site)

Réservation impérative au **0556233021** ou **0556232409** en laissant votre nom + N° de téléphone

Samedi 19 septembre à 20H30 film en plein air :

CINÉMA PARADISO de GIUSEPPE TORNATORE [1989]

Renseignements : Tel. 05 56 62 69 58 • desmonuments.ducinema@gmail.com

Facebook : [facebook.com/desmonuments.ducinema](https://www.facebook.com/desmonuments.ducinema)

Et jusqu'au 20 septembre 2015 deux expositions à **La Maison des Vins** :

- ◆ calligraphie « Femmes du Moyen-Age »
- ◆ photographies à l'étage

Remerciements à nos partenaires :

Maison des vins de l'Entre-2-Mers
 4 rue de l'Abbaye—BP 6
 33670 a Sauve-Majeure
 Tel. 05 57 34 32 12
 Site : www.vins-entre-deux-mers.com



Maison Familiale et Rurale
 67 rue de Gestas
 33670 La Sauve-Majeure
 Tel. 05 56 23 01 32
 Site : www.mfr-entredouxmers.fr

**Membres du bureau :**

Président : Jean-Michel VINCENT

Vice-présidente : Sandrine BIYI

Trésorière : Monique GAUBERT-VINCENT

Trésorier adjoint : Bernard CORRÈGES

Secrétaire : Manuel BOLORINOS

Secrétaire Adjoint : Alain GEORGES

Communication : Laurence CADORET

**Vous souhaitez adhérer à notre association ?
 N'hésitez pas à nous contacter : www.amisabbayelasauve.com et notre page Facebook !**